



Étienne Lengereau, Maire de Montrouge

Stéphanie Bujon, Maire-adjointe à la Santé, à la Prévention et au Maintien à domicile

■ **Vous permettre de vous soigner dans le cadre d'un parcours de soins accessible et cohérent est notre priorité.** ■

Un suivi médical pour tous

« Un des enjeux majeurs de notre action en matière de santé est de permettre à toutes les Montrougiennes et tous les Montrougiens de **se soigner dans le cadre d'un parcours de soins accessible et cohérent**. Cette exigence passe par une offre de soins qui est riche à Montrouge, tant en nombre de médecins et de professionnels de santé paramédicaux qu'en nombre de spécialités.

Nous sommes donc fiers de vous proposer **les services de notre Centre municipal de santé qui est une référence en Île-de-France avec 12 spécialités médicales et des tarifs conventionnés secteur 1 sans dépassement d'honoraires**. Chacun pourra y trouver un praticien et une écoute adaptés à ses besoins.

Parce que la santé passe par de bonnes habitudes de vie, nous menons également **des actions de prévention, de sensibilisation et de dépistage** dans des domaines variés, pour tous publics, comme dans nos écoles : diabète, santé mentale, santé bucco-dentaire, santé féminine...

Nous travaillons en coordination avec les professionnels de santé en ville pour assurer des parcours de soins cohérents et nous accompagnons l'installation des nouveaux professionnels.

Ce guide recense les renseignements nécessaires pour prendre soin de votre santé et celle de vos proches : liste des structures municipales et des partenaires, coordonnées, aides possibles, démarches...

Prenez-soin de vous ! »



SOMMAIRE

- 1.** LA VILLE DE MONTROUGE
ET LA SANTÉ p.6
- 2.** DÉCOUVRIR L'OFFRE DE SOINS p.20
- 3.** VEILLER SUR SA SANTÉ AFFECTIVE
ET SEXUELLE p.40
- 4.** PRÉSERVER SA SANTÉ MENTALE p.46
- 5.** MA SANTÉ EN PRATIQUE p.54



LES 6 MISSIONS PRINCIPALES DE LA VILLE DE MONTROUGE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Mettre en place un plan d'actions global pour la santé à l'échelle de la ville

Proposer une offre de soins au Centre municipal de santé



Favoriser l'installation de nouveaux médecins pour augmenter l'offre de santé en ville

Favoriser le lien entre les habitants et les acteurs de la santé pour des parcours de soins complets

Soutenir les grandes causes de santé publique (La Ville en Rose, Téléthon...)

Mener des actions de prévention de santé envers tous les publics

LES MISSIONS ET LES COMPÉTENCES DE LA VILLE DE MONTROUGE

La Municipalité joue un rôle fort dans la sensibilisation et l'accès aux soins, mais aussi dans l'articulation entre les différents acteurs de santé locaux, régionaux et nationaux. Le Centre municipal de santé (CMS) est le bras armé de l'action de la Mairie en matière de santé : il est accessible à tous, que vous soyez Montrougien ou pas.

Être un observateur et un animateur de l'offre médicale de proximité

La Municipalité met en place un plan d'actions global pour développer un projet de santé cohérent avec les besoins du territoire et maintenir un accès aux soins pour tous. Ce plan d'actions se traduit en plusieurs objectifs et moyens :

◆ Soutenir la démographie médicale

C'est-à-dire ? : Soutenir l'offre de soins et de professionnels de santé en ville pour répondre aux besoins des Montrougiens et promouvoir l'attractivité de la ville.

Comment ? : En mettant en place un guichet d'accueil et d'accompagnement des projets d'installation des médecins.

◆ Faciliter l'exercice médical

C'est-à-dire ? : Faire du territoire local un terreau dynamique facilitant les liens entre les professionnels de santé.

Comment ? :

- En encourageant et en soutenant les projets innovants de santé
- En renforçant les dispositifs de repérage, de prévention et d'éducation des patients en situation médicale complexe
- En participant à la simplification des parcours de soins
- En garantissant des collaborations réactives

◆ Structurer les besoins liés au vieillissement et aux maladies chroniques

C'est-à-dire ? : Faire face à la perte d'autonomie.

Comment ?

- En développant les dispositifs de repérage et de prise en charge de la perte d'autonomie par la coordination gériatrique
- En renforçant les dispositifs de prévention centrés sur le maintien en bonne santé après 60 ans, notamment à travers le guichet unique autonomie

◆ Mettre en place un Observatoire de la Santé

C'est-à-dire ? : Être réactif et suivre au plus près les attentes et les besoins en santé des Montrougiens.

Comment ? En anticipant et en suivant l'évolution de l'offre de soins en ville.

Montrouge n'est pas un désert médical



Le nombre limité de médecins en raison du numerus clausus et l'évolution des pratiques professionnelles créent une tension dans la réponse au besoin de médecins en France.

Si l'offre de praticiens est également sous tension à Montrouge du fait de cette conjoncture nationale, on ne peut cependant pas parler de désert médical. En effet, la Municipalité est active pour favoriser l'installation de nouveaux médecins généralistes ou spécialistes et surveille de près son territoire.

Nouer des partenariats solides avec tous les acteurs de la santé

À elle seule, la Mairie ne peut pas proposer une offre de soins complète. Elle s'appuie donc sur tous les acteurs de la santé du territoire. **Elle veille à tisser des liens avec tous les acteurs du territoire** (médecins libéraux, autres Centres municipaux de santé et Centres de santé sexuelle, hôpitaux de proximité - Saint-Joseph, Bicêtre, Georges Pompidou -) **et participe activement au développement de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).**

La Ville assure également la coordination gériatrique qui consiste à **mettre en place les conditions de repérage des personnes âgées isolées, en difficulté et qui ont besoin d'aide, de la téléassistance aux soins infirmiers à domicile.** Elle bénéficie pour cette action de l'aide financière du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Les associations de quartier, les bailleurs sociaux, les résidences autonomes et les EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) font partie des partenaires avec lesquels la Mairie réfléchit et agit pour que les personnes âgées puissent continuer de vivre là où elles résident, que ce soit à domicile ou en établissement spécialisé.

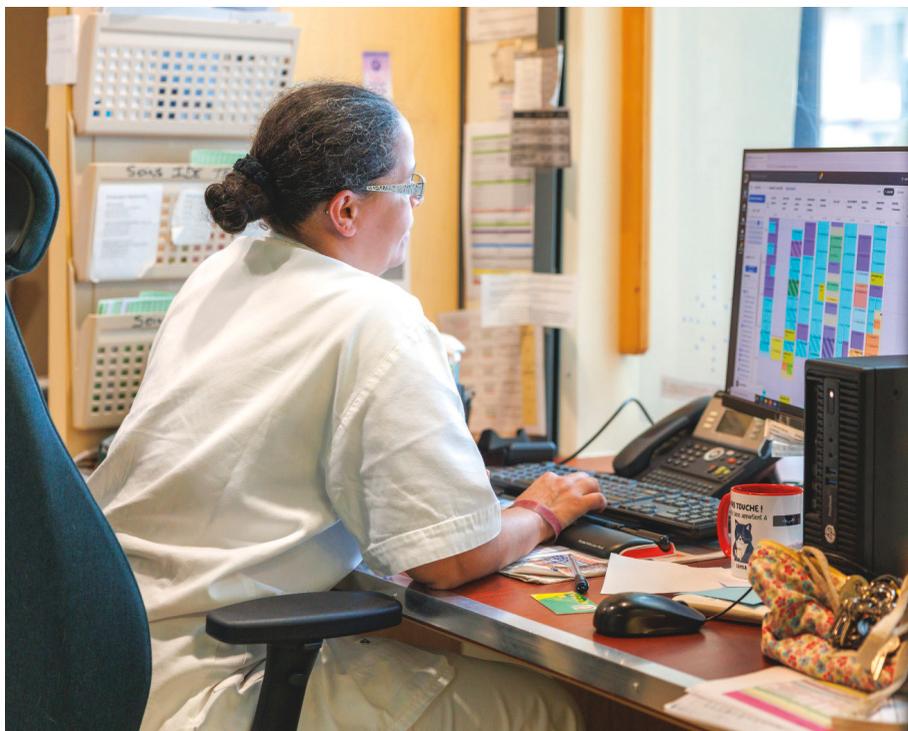
LE SAVIEZ-VOUS ?



Un centre de radiologie et d'imagerie médicale (IRM, Scanner...) près de chez vous

En 2022, le Maire de Montrouge a pris contact avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin d'exprimer les besoins en équipements de santé pour les habitants de la ville. Un centre d'imagerie médicale avec IRM et scanner s'est depuis installé au 143, avenue de la République.

Voir coordonnées page 61



Des défibrillateurs pour sauver des vies



Plus de 70 défibrillateurs automatisés externes (DAE) sont répartis dans tous les équipements municipaux de Montrouge : crèches, jardins d'enfants, écoles, clubs 8/13 ans, espace jeune, gymnases, centres sportifs municipaux et lieux culturels (Beffroi, Conservatoire, Médiathèque, Distillerie). L'enjeu est de taille car en France,

entre 40 000 et 50 000 personnes décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque. Or, l'utilisation d'un DAE lors d'un incident cardiaque augmente de 40 % les chances de survie.

Les nouveaux défibrillateurs ont la particularité d'être à assistance électrique. Pas besoin d'appuyer sur un bouton pour les allumer : il suffit de les récupérer dans leur boîtier et de les utiliser sur un adulte comme sur un enfant.

Voir la cartographie des DAE sur 92120.fr ou flashez ce QR Code



Favoriser l'accès aux soins pour tous

Le Centre municipal de santé (CMS) de Montrouge exerce à la fois des missions de soins, d'actions de santé publique, de prévention et d'éducation à la santé. 12 spécialités médicales, 1 service dentaire et 5 spécialités paramédicales y sont regroupés pour permettre à tous d'avoir accès à des soins diversifiés et de qualité. Il organise également des journées de dépistage, de prévention et d'éducation à la santé auprès des Montrougiens de tout âge.

Afin de faciliter l'accès aux soins à tous les Montrougiens, le Centre municipal de santé pratique les tarifs du secteur conventionné (secteur 1) et applique le tiers payant. Il n'y a pas de dépassements d'honoraires et pas d'avance de frais, sous réserve que votre mutuelle soit conventionnée avec le Centre municipal de santé.

La Municipalité fait de l'accès aux soins pour tous une priorité : son action est notamment tournée vers la réduction du renoncement aux soins.

Ce renoncement aux soins touche avant tout les personnes disposant des revenus les plus faibles ou qui ont un pouvoir d'achat en baisse. Les soins qui font l'objet de renoncements sont les soins dentaires (61 %), le changement de montures de lunettes (55 %), les bilans de santé complets (34 %) et les consultations en cardiologie (22 %). À ces facteurs économiques s'ajoutent des raisons liées à l'absence de complémentaire santé, aux dépassements d'honoraires, à l'augmentation de la participation financière des patients, à l'organisation territoriale de l'offre...

Le Centre municipal de santé peut devenir votre médecin traitant.

LIRE PAGE 24

6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant.



LE SAVIEZ-VOUS ?

59% des Français affirment avoir déjà renoncé à des soins médicaux dont 29% pour des raisons financières.

Mettre en oeuvre des actions de prévention

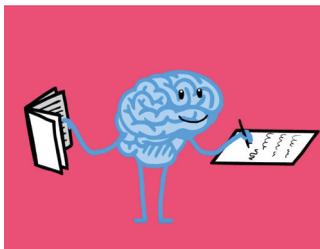
La prévention santé a pour but d'éviter ou de réduire l'apparition, le développement et la gravité des accidents, maladies et handicaps, pouvant toucher tout ou une partie de la population.

Les professionnels de santé du Centre municipal de santé vous accompagnent dans votre vie quotidienne. **Chacun peut ainsi participer régulièrement à des dépistages ou des journées d'information.** Des ateliers sont également organisés pour aborder des thématiques complexes comme la perte d'autonomie ou l'obésité.

Les élèves des écoles primaires, collèges et lycées ne sont pas oubliés. De nombreux ateliers sont menés grâce au partenariat entre l'Éducation nationale et la Mairie : la prévention bucco-dentaire, la sexualité, l'alimentation, la bonne santé du cerveau...



Mais qui est My Brain Robbie ?



À Montrouge, la santé du cerveau concerne toutes les classes du CE1 au CM2 (soit 65 classes).

Conformément aux programmes scolaires, les ateliers My Brain Robbie ont pour objectif d'expliquer **comment préserver son cerveau et augmenter la réserve cognitive par l'activité intellectuelle, le sommeil et l'alimentation.**

Ces ateliers sont animés par des étudiants en santé de Sorbonne Nouvelle, dans le cadre de leur service sanitaire. À travers un court film, My Brain Robbie s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans de façon ludique pour leur faire comprendre comment fonctionne le cerveau et surtout comment le protéger, le renforcer, le nourrir et le préserver. Ce projet est soutenu par l'Alzheimer's Association et le Global Brain Health Institute Centre. (<https://www.gbhi.org>)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une prise en charge gratuite et anonyme est assurée aux patients de moins de 18 ans qui consultent en gynécologie dans le cadre du Centre de santé sexuelle.



Dans le cadre de ses missions d'éducation à la santé, des opérations de sensibilisation sont aussi régulièrement organisées avec le Centre de santé sexuelle. Ainsi, 1 200 collégiens et lycéens bénéficient de la visite dans leur établissement scolaire de la conseillère conjugale et familiale et de la psychologue du Centre de santé sexuelle. Cette dernière leur permet de s'informer et de lever les appréhensions qui peuvent exister autour du corps et de la sexualité : physiologie femme/homme, méthodes de contraception, droit au consentement, prévention des maladies sexuellement transmissibles...

Les jeunes de 13 à 18 ans ont leur site internet : codeoups.fr. Ils peuvent y trouver des informations pratiques, des témoignages, des quizz ou encore des fiches thématiques.

Un groupe de parole à destination des adultes animé par le Centre de santé sexuelle est également mis en place à l'Espace Michel Colucci ainsi qu'à l'Espace Saint-Martin.

“ Quel que soit votre âge, le Centre de santé sexuelle répond à toutes vos questions. ”

Soutenir les grandes causes

Les causes nationales autour de la santé sont multiples et la Ville de Montrouge s'engage, par exemple, dans trois domaines suivants :

La lutte contre le cancer du sein

Chaque année, en octobre, la campagne nationale de lutte contre le cancer du sein « Octobre rose » permet d'informer et de sensibiliser les femmes au dépistage régulier. En effet, le cancer du sein demeure le cancer le plus fréquent et le plus meurtrier chez la femme en France. Pourtant, plus tôt il est détecté, plus les chances de guérison sont importantes. **Le dépistage précoce est donc essentiel** : il est important d'être suivie régulièrement par un médecin traitant, un gynécologue ou une sage-femme.

À Montrouge, l'opération est menée avec l'association montrougeenne Le Papillon pendant tout le mois d'octobre. Des ateliers de prévention, des animations et des événements ont lieu dans toute la ville, en partenariat avec les commerçants et les professionnels de santé, pour sensibiliser la population et récolter des fonds. Ils sont reversés à l'Institut Curie pour soutenir la recherche contre le cancer.

Le cancer en chiffres :

1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein



12 000 décès par an en France



1^{er} cancer chez la femme

- Près de 58 000 nouveaux cas dépistés en France chaque année
- Touche essentiellement des femmes âgées de 50 ans et plus
- 5 à 10% seulement des cancers sont d'origine génétique, 85% sont isolés



Le Téléthon

Le Téléthon est organisé chaque année par l'Association Française contre les Myopathies (AFM) afin de récolter des dons au bénéfice de la recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires et rares. Depuis 25 ans, la Ville de Montrouge, en partenariat avec les associations montrougiennes et les commerçants, se mobilise pour organiser des manifestations au profit du Téléthon : tangothon, loto, concerts, expo-vente, village Téléthon... autant d'occasions de se retrouver et de se divertir tout en faisant preuve de générosité et participer à la collecte de fonds. Chaque année, les Montrougiens répondent à l'appel de la solidarité permettant de récolter en moyenne entre 30 000 et 35 000 €. Ce qui fait de Montrouge une des villes du Département des Hauts-de-Seine qui collecte le plus pour le Téléthon.

LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Le Centre municipal de santé de Montrouge est une structure médico-sociale de proximité du secteur ambulatoire qui propose un large panel de spécialités médicales.

Des soins de qualité pour tous

Tout un chacun peut se faire soigner au Centre municipal de santé. Il a pour objectif de favoriser un égal accès à des soins de qualité pour tous les patients. Il suffit de présenter sa carte vitale ou une attestation de la sécurité sociale, son attestation C2S ou AME, ainsi qu'une carte de mutuelle ou une attestation de l'année en cours.

Il offre en effet des prestations médicales diversifiées : médicales, dentaires et paramédicales (soins infirmiers et de kinésithérapie). Il héberge un centre de pré-lèvement rattaché à l'Hôpital Privé Saint-Joseph.

Le Centre municipal de santé propose ainsi un éventail de services de premier recours assez large, et l'accès à des professionnels de spécialités diverses.

Sa spécificité tient à son mode de travail en équipe pluridisciplinaire, à la prise en charge globale du patient dans un même endroit et au développement d'actions de santé publique, dans le cadre d'une dispense d'avance de frais (tiers-payant...)

Les frais de santé

Si vous êtes bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) ou de l'Aide Médicale de l'État (AME), vous serez intégralement pris en charge. En effet, grâce au tiers-payant, le patient s'acquitte uniquement du ticket modérateur. Dans le cas de figure où il est adhérent d'une mutuelle avec laquelle le Centre est conventionné, il n'avance aucun frais. Il suffit simplement de présenter sa carte vitale et/ou une attestation de la sécurité sociale et/ou son attestation C2S ou AME et carte mutuelle de l'année en cours.

Un service dédié à l'accueil des patients et la coordination des soins



Médecine générale
+ visites à domicile



Cabinet dentaire



Cardiologie
Dermatologie
Échographie
Endocrinologie/
Diabétologie
Gériatrie
Gynécologie
Phlébologie
Urologie



Cabinet de soins infirmiers sur site et à domicile



Psychologie
Sage-femme
+ séances périnéales
+ atelier de préparation à l'accouchement
Kinésithérapie
+ séances périnéales
+ visites à domicile
Osthéopathie



Centre de santé sexuelle :
psychologue,
conseillère conjugale,
médecins
et infirmiers

Pour plus d'informations

Tél. : 01 46 12 74 09
et sur [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr)



23 – L'OFFRE DE SOINS AU CENTRE
MUNICIPAL DE SANTÉ

35 – LE SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

39 – L'OFFRE DE SANTÉ AMBULATOIRE

**DÉCOUVRIR L'OFFRE
DE SOINS**

4 BONNES RAISONS DE CONSULTER AU CMS

1. Parce que c'est près de chez vous !

2. Parce que vous avez accès à de nombreuses spécialités sans dépassement d'honoraires



3. Parce que vous n'avez pas de frais à avancer : le Centre municipal de santé vous permet de bénéficier du tiers payant, à condition d'avoir déclaré un médecin traitant et d'avoir une carte Vitale (ou un justificatif Complémentaire Santé Solidaire ou Aide Médicale d'État) à jour. Il prend en charge également le ticket modérateur sur présentation d'une carte de mutuelle.

4. Parce qu'au Centre municipal de santé, vous pouvez bénéficier du parcours de soins coordonnés.

L'OFFRE DE SOINS AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Au Centre municipal de santé (CMS) de Montrouge vous avez accès à près de 12 spécialités médicales, 1 service dentaire et 5 spécialités paramédicales. Il s'agit d'une offre de soin du territoire complémentaire des médecins libéraux.

Qui peut prendre rendez-vous au Centre municipal de santé ?

Toutes les personnes dont les droits sont ouverts auprès d'un organisme de Sécurité sociale, qu'elles habitent ou non Montrouge, peuvent se rendre au Centre municipal de santé. Il est également accessible aux bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) et de l'Aide Médicale d'État (AME).

Pour bien préparer son rendez-vous au Centre municipal de santé

Il est important de se présenter un quart d'heure avant le rendez-vous (sauf pour les rendez-vous de 8h et de 14h) afin de remplir un dossier ou vérifier qu'il est bien complet et à jour mais aussi pour que le médecin ou le professionnel de santé puisse assurer les rendez-vous à l'heure.

Un rendez-vous annulé dans les temps permet à un autre patient d'accéder à des soins ! Un rendez-vous non honoré peut faire l'objet d'un blocage sur Doctolib.

La médecine générale

La médecine générale assure une prise en charge globale du patient par la continuité et la coordination de ses soins. C'est avant tout une médecine de proximité qui joue un rôle essentiel dans le suivi des patients de tout âge.

Le médecin généraliste, qualifié aussi de médecin omnipraticien, reçoit tous les patients sans distinction de pathologies. Il est en mesure de diagnostiquer un large éventail de pathologies, que ce soit chez l'enfant, l'adulte ou les personnes âgées. Son champ d'intervention est donc large : il aide le patient à préciser ses maux, procède à un examen clinique général (tension, réflexes, auscultation cardiaque...) ou spécifique, pose un diagnostic, prescrit des médicaments et suit les maladies chroniques.

Si nécessaire, le médecin généraliste fait réaliser des examens complémentaires (analyse de sang, imagerie médicale) et adresse son patient à des médecins spécialistes ou à des professionnels paramédicaux.

Pour consulter un médecin au Centre municipal de santé :



- **Connectez-vous** sur www.doctolib.fr
- **Téléphonez** au 01 46 12 74 09, du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30 ou le service dentaire au 01 46 12 75 07.
- **Rendez-vous directement au secrétariat**, du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30.

Liste des médecins généralistes du Centre municipal de santé :

- ▶ **D^r BARREYRE** : du lundi au jeudi toute la journée
- ▶ **D^r LEPAINGARD** : mardi matin et jeudi matin
- ▶ **D^r MARTINO** : lundi matin et jeudi matin
- ▶ **D^r PONDAVEN** : mercredi matin

La liste des médecins évolue.
Consultez régulièrement
92120.fr



Pour plus
d'informations

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez déclarer le Centre municipal de santé comme médecin traitant. Pour ce faire, rien de plus simple, demandez-le à votre praticien lors de votre prochaine visite.



La médecine spécialisée

Le médecin spécialiste est un praticien qui, à la fin de son cursus en médecine, a poursuivi sa formation et l'a orientée sur un organe (foie, cœur...) ou une population spécifique (enfants, personnes âgées) ou une technique médicale spécifique.

Pour consulter un médecin spécialiste du Centre municipal de santé, il faut être orienté par un médecin généraliste dans le cadre du parcours de soins coordonnés.

Le Centre municipal de santé vous propose 12 spécialités :

◆ Cardiologue :

Médecin spécialiste qui étudie le cœur et traite les affections qui lui sont relatives.

- ▶ **D^r GRANCHER**
Vendredi matin

◆ Dermatologue :

Médecin spécialiste de la peau, des ongles, du cuir chevelu mais aussi des muqueuses de la bouche et des organes génitaux.

- ▶ **D^r DANG**
Mardi après-midi, jeudi après-midi et vendredi matin

◆ Échographe :

Médecin spécialiste de l'échographie c'est-à-dire de la méthode d'exploration médicale, au moyen d'ultrasons, de divers organes du corps.

- ▶ **D^r GRANCHER > Echo cardiaque**
Vendredi après-midi
- ▶ **D^r THAUNIER > Echo-doppler**
Mercredi matin
- ▶ **D^r BIDAULT > Echo générale et tendino-articulaire**
Lundi, mardi et mercredi (l'après-midi)

◆ Endocrinologue/diabétologue :

Médecin spécialiste qui soigne les maladies hormonales, le diabète, l'obésité et les maladies du métabolisme.

▶ D^r MARTIN

(en lien avec l'hôpital Georges Pompidou)

Lundi, mardi et vendredi toute la journée

◆ Gynécologue :

Médecin spécialisé dans l'étude du fonctionnement de la femme, de son appareil génital, de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites. Il intervient dans plusieurs domaines que sont la sexualité, la contraception et le dépistage du cancer.

▶ D^r GOURJON

Lundi toute la journée

Mardi matin

Jeudi toute la journée

Vendredi matin

▶ D^r TRYLESINSKI

Mardi toute la journée

Vendredi matin

◆ Gériatre :

Médecin spécialisé dans l'étude et le traitement des maladies liées au vieillissement : maladie de l'œil (cataracte), troubles sensoriels (malvoyance, surdité), troubles neurologiques et cognitifs (maladie d'Alzheimer, démences...), malnutrition...

▶ D^r DRAPIER

Lundi après-midi

◆ Pédiatre :

Il veille à la santé de l'enfant, au bon déroulement de sa croissance et à son développement, physique et mental.

▶ D^r BRETON

Lundi matin et mercredi après-midi

▶ D^r MARTINO

Médecin généraliste pratiquant un suivi pédiatrique

Mardi après-midi

▶ D^r LEPAINGARD

médecin généraliste pratiquant un suivi pédiatrique

Jeudi après-midi

◆ Phlébologue :

Médecin spécialisé dans les problèmes veineux qui traite les pathologies liées aux vaisseaux sanguins comme lymphatiques.

▶ D^r THAUNIER

Mardi après-midi

◆ Urologue :

Médecin spécialiste de l'appareil urinaire (en lien avec le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph Marie-Lannelongue).

▶ D^r MICHEL

Vendredi après-midi

Pour consulter un médecin spécialiste au Centre municipal de santé :



▪ Connectez-vous sur www.doctolib.fr

▪ Téléphonnez au 01 46 12 74 09, du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30 ou le service dentaire au 01 46 12 75 07.

▪ Rendez-vous directement au secrétariat, du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30.

Autres professionnels de santé

◆ Chirurgiens-dentistes :

Spécialité médicale qui étudie et traite les affections des dents et de la mâchoire.

▶ D^r PEYLE-TROUBAIEWITCH

Lundi, mardi, mercredi, jeudi toute la journée et un vendredi par mois

Tél. : 01 46 12 75 07

◆ Conseillère conjugale (Centre de Santé Sexuelle)

▶ M^{me} CHABOUD

◆ Masseurs-kinésithérapeutes :

Professionnel de santé chargé de rééduquer différentes parties du corps grâce à des mouvements adaptés et à des massages.

▶ M^{me} HEMERY

Lundi toute la journée, mardi après-midi, mercredi matin, jeudi matin, vendredi toute la journée et à domicile le mardi matin et jeudi après-midi

▶ M^r MALEOMBHO

Lundi, mardi, mercredi et vendredi toute la journée
Jeudi après-midi

▶ M^{me} UGUEN

Mardi et jeudi toute la journée

▶ M^{me} VISHNUMURTHY

Mardi et jeudi toute la journée

◆ Ostéopathe :

Praticien dont la spécialité est la méthode par laquelle il manipule manuellement les vertèbres ou les muscles afin de les remettre en place.

▶ M^{me} UGUEN

Lundi et jeudi matin

◆ Psychologue :

Personne experte du comportement, des émotions et de la santé mentale.

▶ M^{me} MEULNOTTE

Dispositif "Mon soutien psy" : lundi et jeudi matin

Centre de Santé Sexuelle : mardi et vendredi matin

◆ Sage-femme :

Accompagne la femme ou le couple avant, pendant et après la naissance, diagnostiquer et pratiquer le suivi de la grossesse, l'accouchement, les soins et le suivi postnatal de la mère et du nouveau-né (jusqu'à 28 jours de vie). Assure le suivi gynécologique

▶ M^{me} FARINET

lundi après-midi, mardi toute la journée, mercredi matin et jeudi toute la journée

◆ Soins infirmiers :

À domicile ou sur place, sur rendez-vous

▶ M^{me} JACQUET

▶ M^{me} LOBRE



Pour plus d'informations

La liste des médecins évolue.
Consultez régulièrement
92120.fr

Pour consulter un professionnel de santé au Centre municipal de santé :



- **Connectez-vous** sur www.doctolib.fr
- **Téléphonez** au 01 46 12 74 09, du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30 ou le service dentaire au 01 46 12 75 07.
- **Rendez-vous directement au secrétariat**, du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30.

La téléconsultation

La téléconsultation permet de consulter un médecin du Centre municipal de santé sans avoir à se déplacer sur place. Tous les patients du Centre municipal de santé peuvent bénéficier d'une téléconsultation.

Qui est concerné ?

La téléconsultation est réservée aux patients déjà suivis au Centre Municipal de Santé.

Comment ça marche ?

1. Créez un compte sur Doctolib.fr ou installez l'application Doctolib



2. Recherchez « Centre municipal de santé de Montrouge »

3. Prenez rendez-vous en indiquant « médecin généraliste » ou la spécialité

4. Choisissez le mode « vidéo »

Pour plus d'informations

Tél. : 01 46 12 74 09
et sur Doctolib.fr

La maternité

Afin de vous permettre de vivre sereinement ce moment important de votre vie, la Ville de Montrouge vous propose un accompagnement grâce aux multi-compétences du Centre municipal de santé. Cette transversalité permet au médecin spécialisé en gynécologie ou à la sage-femme de vous orienter vers d'autres spécialistes du Centre municipal de santé, comme le dentiste, le phlébologue ou le nutritionniste, en fonction de vos besoins.

Les horaires de consultations :

◆ Gynécologie :

Lundi : 9h à 17h
Mardi : 9h à 18h
Mercredi : 9h30 à 13h30
et 14h30 à 19h
Jeudi : 9h à 17h
Vendredi : 8h30 à 13h30

◆ Sage femme :

Lundi : 9h à 13h
Mardi : 9h à 18h
Mercredi : 9h à 13h
Jeudi : 9h à 18h

Pour consulter une gynécologue ou une sage-femme au Centre municipal de santé :



■ Connectez-vous sur www.doctolib.fr

■ Téléphonez au 01 46 12 74 09, du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30.

■ Rendez-vous directement au secrétariat, du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Centre municipal de santé vous permet d'effectuer des examens prénataux prescrits par le gynécologue, des analyses biologiques ainsi que de l'imagerie (avec une orientation vers des hôpitaux ou cliniques extérieurs).



Des soins infirmiers pour tous

Dans le cadre d'un accord avec la Caisse Primaire d'Assurance maladie, et à travers un partenariat avec les hôpitaux de proximité et les médecins traitants, le service infirmier du Centre Municipal de Santé assure pour ses patients le suivi et la coordination des soins infirmiers.

Soins infirmiers au Centre municipal de santé sur prescription médicale

Il peut s'agir d'injections, de pansements, de vaccinations, de perfusions...

- Du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h à 13h et de 14h à 18h30.

Avec ou sans rendez-vous

Doctolib

Soins infirmiers à domicile sur prescription médicale

Il peut s'agir d'injections, de pansements, de perfusions, observance de traitement, suivi de patients diabétiques (insuline...).

- 7 jours sur 7 de 8h à 13h et de 14h à 18h30
- Rendez-vous directement à l'accueil du CMS ou prenez RDV par téléphone au 01 46 12 74 09.

Sur rendez-vous

Le laboratoire de biologie médicale

Le Centre municipal de santé accueille un Centre de prélèvement rattaché à l'Hôpital Paris Saint-Joseph Marie-Lannelongue). Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h au Centre municipal de santé de Montrouge.

HÔPITAUX Paris
Saint-Joseph
Marie-Lannelongue



Prélèvements sanguins

Prélèvements sur prescription médicale (avec ou sans rendez-vous)

Il s'agit du prélèvement d'échantillons de sang, d'urine... pour analyse (suivi médical, dépistage, examens approfondis souhaités par le médecin) en partenariat avec l'hôpital Saint Joseph. L'Hôpital transmet les résultats au patient.

- Du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 15h30.
- Vous pouvez aussi prendre rendez-vous sur Doctolib' ou au 01 46 12 72 64.



Prélèvements sur prescription médicale à domicile (sur rendez-vous)

Prélèvements sur prescription médicale à domicile sur rendez-vous pour les personnes à mobilité réduite en matinée à partir de 8h.

- Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 01 46 12 74 09.
Résultats disponibles en ligne.

Le sport santé

Saviez-vous que votre médecin, qu'il soit au Centre municipal de santé ou non, peut vous prescrire la pratique sportive dans certaines situations ? Avec votre ordonnance, vous pouvez vous rendre au Stade Multisports de Montrouge (SMM). L'association a lancé en septembre 2022 une section « sport santé » qui propose des séances de sport prescrites sur ordonnance.

Le sport santé au SMM, comment ça marche ?

- 1 Les cours de sport santé sont accessibles sur prescription médicale uniquement.** Après une consultation chez votre médecin (généraliste ou spécialiste), ce dernier vous délivre une ordonnance sur laquelle est prescrite une activité physique pour lutter contre une pathologie ou prévenir un risque de perte d'autonomie.
- 2 Une fois l'ordonnance obtenue, il faut vous rapprocher de votre mutuelle** pour savoir si elle peut rembourser tout ou partie de l'inscription aux séances de sport santé.
- 3 L'inscription à un cours de sport santé se fait ensuite au SMM.** Les petits groupes de remise en forme se réunissent les mardis et jeudis de 12h30 à 13h30 et les mardis et vendredis de 18h à 19h.



↳ **Stade Multisports de Montrouge**
105, rue Maurice Arnoux
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 70 88

VOIR PLAN
PAGE 68



LE SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

Le Centre municipal de santé rassemble deux services municipaux, le Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) regroupés dans le guichet Autonomie.

Le guichet Autonomie

Pour simplifier votre parcours, le Centre communal d'action sociale de Montrouge a mis en place un point d'entrée unique clairement identifié pour les personnes en perte d'autonomie : le guichet Autonomie. Il a pour but d'assurer la continuité de l'accompagnement de la personne en perte d'autonomie et de leurs aidants dans une démarche de concertation avec tous les acteurs engagés : Service d'aide et d'accompagnement à domicile, Service de soins infirmiers à domicile, Centre municipal de santé, Conseil départemental, hôpitaux... Le guichet Unique a pour mission de **réceptionner toutes les demandes de maintien à domicile en matière d'aide et de soins**. Il procède aussi à l'ouverture des dispositifs adaptés à la perte d'autonomie et au choix de vie de la personne et de ses aidants en mobilisant les ressources internes, à défaut en orientant vers les partenaires institutionnels et associatifs.



Guichet autonomie

Centre Communal d'Action Sociale

5, rue Amaury Duval

92 120 Montrouge

Permanence accueil les mardis et vendredis de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous.

Tel : 01 46 12 74 26

Email : service.autonomie@ville-montrouge.fr



Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Qui est concerné ?

Le Service d'aide et d'accompagnement à domicile vous concerne si vous êtes **retraité et que vous avez 60 ans et plus**. Il vous accompagne 7 jours sur 7, de 8h30 à 19h, pour les actes de la vie quotidienne dans le cadre d'un plan d'aide construit avec vous dans le respect de vos choix de vie. Cette aide est adaptée et réévaluée tout au long de l'accompagnement.

Pour quel accompagnement ?

Les prestations s'inscrivent dans un projet d'aide et d'accompagnement personnalisé élaboré selon une évaluation des besoins de la personne. Cette évaluation est opérée en lien avec les organismes contributeurs : Conseil départemental, caisses de retraites et mutuelles. Après une évaluation médico-sociale qui permet de définir un niveau de dépendance, ces organismes aident au financement des dépenses nécessaires au maintien à domicile en fonction de la perte d'autonomie (grille Aggir) et sous condition de ressources.

Les **auxiliaires de vie de la Ville de Montrouge**, qualifié(e)s et formé(e)s tout au long de leur carrière, vous apportent une aide régulière dans les actes quotidiens par la mise en œuvre du Plan d'accompagnement personnalisé pour le maintien de votre autonomie :

- Aide pour les gestes de la vie courante : toilette, habillage, lever, coucher...
- Aide à l'entretien de votre logement, du linge, déplacements à la laverie...
- Accompagnement pour vos repas : courses, préparation des menus choisis, stimulation pour l'alimentation
- Surveillance de la prise de traitements sur prescription médicale
- Après évaluation de la psychologue du Service, **stimulation cognitive avec exercices de mémoire, jeux de mots, lecture...**
- Maintien de la vie sociale avec compagnie : promenades, sorties...
- Aide aux démarches y compris administratives

Combien ça coûte ?

Au 1^{er} janvier 2025, le tarif horaire des prestations est de 25,60 €. Pour les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée à l'autonomie), le taux de participation au financement du plan d'aide varie de 0% à 90%.

Le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Qui est concerné ?

Le Service de soins infirmiers à domicile peut vous accompagner si êtes domicilié à Montrouge, que vous avez 60 ans ou plus, que vous êtes bien affilié à la Sécurité Sociale (Carte Vitale) et que vous disposez d'une prescription médicale.

Pour quel accompagnement ?

Sur prescription médicale, le service assure tous les jours, de 8h à 20h, des prestations de soins infirmiers techniques ou de base, d'hygiène et de confort (à l'exclusion de travaux ménagers, des courses, des repas), et d'accompagnement psychologique pour des personnes âgées dépendantes.

Au-delà de ses prestations de soins, et en lien avec les services médico-sociaux, **les équipes du Service de soins infirmiers à domicile vous accompagnent de manière globale dans votre parcours de soins** : surveillance médicale générale, éducation aux soins, prévention de la perte d'autonomie. Il est également particulièrement attentif à votre environnement social et familial.

Les missions du Service de soins infirmiers à domicile :

- prévenir ou retarder la dégradation de l'état de santé des personnes ;
- éviter ou écourter une hospitalisation ;
- faciliter le retour au domicile après une hospitalisation ;
- prévenir ou retarder l'admission en institution ;
- accompagner jusqu'au terme de leur vie les personnes souhaitant rester à leur domicile dans le cadre d'un réseau de coordination de soins (dans la mesure du possible) ;
- faire connaître les bonnes pratiques gériatriques ;
- soutenir les aidants.

Combien ça coûte ?

Les soins délivrés par le Service de soins infirmiers à domicile sont intégralement pris en charge par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Service de soins infirmiers à domicile intervient aussi dans le cadre de l'Hospitalisation À Domicile (HAD).

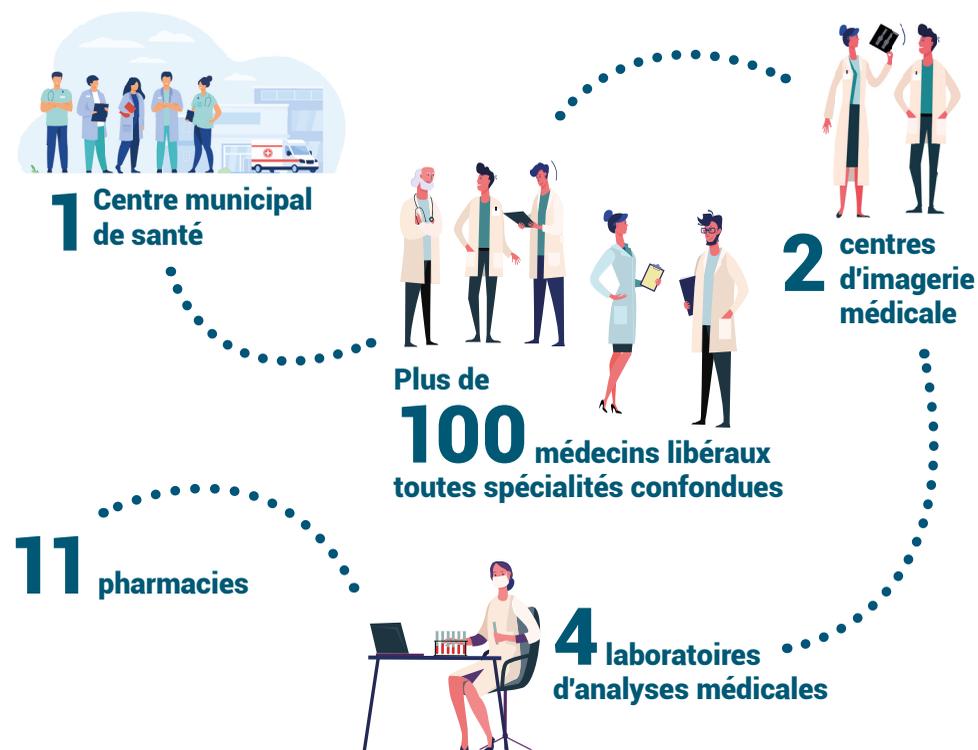
Des conventions de partenariat ont été conclues avec la fondation Santé Service, la fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.



L'OFFRE DE SANTÉ AMBULATOIRE

En France, vous avez toute la liberté de consulter le médecin généraliste ou le spécialiste de votre choix. Pour consulter un médecin, vous devez prendre rendez-vous : vous trouverez les médecins généralistes ou spécialistes sur l'annuaire santé de la Sécurité Sociale ou en demandant à votre pharmacien (voir liste pages 60 et 61).

Les chiffres-clés de la médecine à Montrouge



Vous pouvez également consulter le site doctolib.fr pour trouver un médecin et prendre rendez-vous en ligne.



Plus d'informations sur ameli.fr



VEILLER SUR SA SANTÉ AFFECTIVE ET SEXUELLE



**Le Centre de santé sexuelle assure
la confidentialité des consultations et des
entretiens pour tous.**

LE CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE

Anciennement appelé Centre de planification et d'éducation familiale, le **Centre de santé sexuelle (CSS)** est un lieu d'écoute, d'information et de suivi médical dédié à l'éducation à la vie sexuelle et à la vie affective. Tout à chacun peut ainsi accéder à des soins anonymes et gratuits, mais aussi à l'intervention volontaire de grossesse (IVG) médicale, également gratuite. Il accueille des adolescents, des jeunes adultes et des adultes habitant les Hauts-de-Seine et les communes limitrophes de Montrouge. avec ou sans couverture sociale.

Les professionnels du CSS vous accueillent pour :

- Entretiens individuels, en couple ou en famille sur les difficultés relationnelles, les problèmes de couples, les difficultés familiales...
- Aide à la parentalité
- Accueil de personnes victimes de violences physiques, psychologiques, sexuelles...
- Information des collégiens et des lycéens
- Information et prévention sur la sexualité et la contraception
- Information sur la grossesse
- Distribution de préservatifs féminins et masculins
- Dépistage des infections et maladies sexuellement transmissibles (IST) dont le sida et proposition d'accompagnement
- Prescription d'une contraception à récupérer en pharmacie sans avance de frais (pilules hormonales de 1^{ère} ou de 2^e génération, implant contraceptif hormonal, stérilet, contraception d'urgence hormonale)
- Test de grossesse et contraception d'urgence
- Orientation et entretien pré et post interruption volontaire de grossesse (IVG)

Combien ça coûte ?

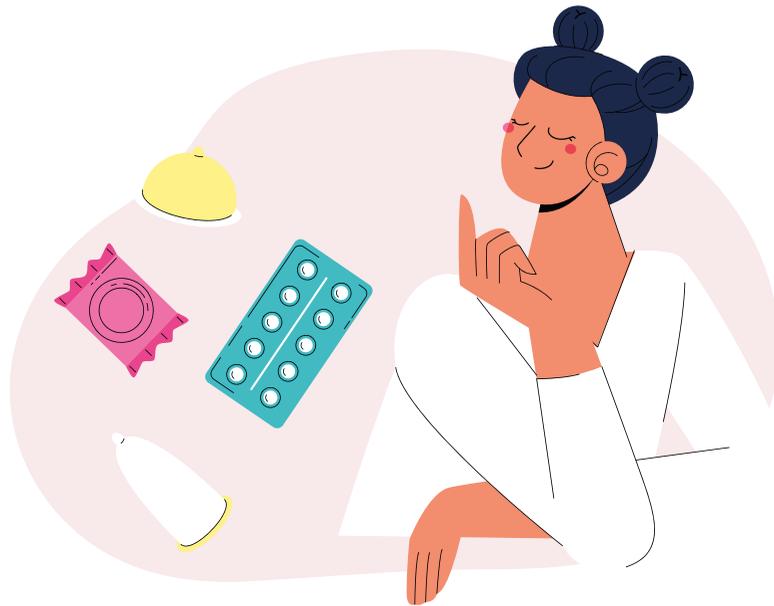
Les entretiens et les consultations sont **gratuits et peuvent être (sur demande) anonymes**. Toutes les consultations sont couvertes par le secret médical. Les consultations en gynécologie sont **gratuites si vous êtes mineure ou en attente d'ouverture de droits**. Il en est de même pour certains examens.

Pour les entretiens de conseil conjugal et familial, et pour les consultations médicales, prendre rendez-vous :

-au 01 46 12 74 09

-sur Doctolib

Pour un renseignement auprès d'une infirmière, venez sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du CMS, du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30.



Centre de santé sexuelle

5, rue Amaury Duval
92 120 Montrouge

Prendre rendez-vous sur place

ou par téléphone au : 01 46 12 74 09 ou sur Doctolib.

VOIR PLAN
PAGE 68

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous avez moins de 26 ans, vous pouvez retirer une boîte de préservatifs gratuitement en pharmacie. Pour cela, il vous suffit de présenter votre carte Vitale ou une attestation de droits (téléchargeable sur ameli.fr) ou à défaut, votre pièce d'identité.



Donne le code OUPS !



Tu as entre 13 et 18 ans et des questions plein la tête ?

Passes au Centre municipal de santé, donne le code OUPS à l'accueil et tu seras reçu anonymement par l'un des professionnels du CSS disponible. Tu trouveras également des réponses sur code-oups.fr

La contraception d'urgence

La contraception d'urgences (encore appelé pilule du lendemain) est gratuite au CSS pour les mineures comme pour les majeures. Elle est également disponible en pharmacie sans ordonnance où elle est gratuite pour les mineures et prise en charge à 100% pour les majeures sur présentation de la carte vitale ou de l'AME.

Un service proposé avec le soutien du Département.





49 – LE DISPOSITIF MON SOUTIEN PSY

50 – LE CENTRE MÉDICO-
PSYCHOLOGIQUE DE MONTROUGE (CMP)

53 – LES PROCHES AIDANTS

PRÉSERVER SA SANTÉ MENTALE

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA SANTÉ MENTALE EN FRANCE

64%

des français déclarent avoir déjà ressenti un trouble ou de la souffrance psychique



13

millions de personnes sont touchées chaque année par un trouble psychique

LE DISPOSITIF MON SOUTIEN PSY

Le Centre municipal de santé a adopté le dispositif national Mon Psy, ma Santé qui prévoit des consultations chez le psychologue prises en charge par l'Assurance maladie sous conditions*.

La mise en œuvre de cette mesure améliore l'accès aux soins en santé mentale. Elle permet aux psychologues de ville de s'inscrire dans le parcours de soins des patients en souffrance psychique d'intensité légère à modérée.

Comment en bénéficier ?

1. Si vous le souhaitez, rencontrez un médecin : il échangera avec vous pour s'assurer que le dispositif est adapté à votre situation. Vous pouvez consulter différents types de médecins (généraliste, gynécologue, médecin scolaire, protection maternelle et infantile...)
2. Prenez rendez-vous avec un psychologue partenaire. Annuaire des psychologues partenaires : monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue. Il n'est pas obligatoire d'avoir l'ordonnance d'un médecin pour consulter un psychologue partenaire du dispositif. Une ordonnance est obligatoire pour les patients en ALD.

Combien ça coûte ?

Le nombre de séances réalisées est adapté aux besoins du patient, dans la limite de douze séances par an. Les tarifs sont de :

- 50 euros pour une première séance permettant la réalisation de l'entretien initial
- 50 euros pour les séances de suivi (11 au maximum)

Pas de tiers payant, il vous faudra avancer les frais. Le remboursement se fait à 60% par la sécurité sociale et 40% par votre mutuelle.

* Seules les séances réalisées dans le cadre du dispositif national c'est-à-dire par un psychologue conventionné avec l'Assurance maladie feront l'objet d'un remboursement. Ces séances ne peuvent pas faire l'objet de dépassement d'honoraires.

LES CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES DE MONTROUGE (CMP)

Le Centre médico-psychologique est une unité d'accueil et de coordination pour des soins psychiatriques en milieu ouvert, offrant prévention, diagnostic, soins ambulatoires et interventions à domicile dans le strict respect du secret médical.

Il s'agit d'une antenne du groupement hospitalier psychiatrique Paul Guiraud de Villejuif. Les consultations sont gratuites car les professionnels de santé dépendent de l'établissement Public de Santé Erasme qui est financé par l'Assurance Maladie.

À l'issue d'une ou plusieurs consultations, les patients peuvent se voir proposer différents types de prise en charge selon les indications : entretiens, psychothérapie, orthophonie, psychomotricité...

↳ Centre médico-psychologique pour les adultes



7, rue Amaury Duval
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 57 27 29
Du lundi au vendredi de 10h à 17h



VOIR PLAN
PAGE 68

L'équipe soignante assure également les missions de dépistage, de prévention et de soins des troubles psychologiques pour les enfants de moins de 16 ans. Parents et enfants peuvent être reçus ensemble ou séparément.

↳ Centre médico-psychologique pour les enfants CMPP

De la naissance jusqu'à 16 ans

18, rue Camille Pelletan
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 11 78 86

VOIR PLAN
PAGE 68

Le Centre Médico-Psychologique abrite également un centre de dépistage précoce pour les enfants de moins de 6 ans : les parents peuvent notamment y faire dépister les troubles précoces du comportement. Le Centre d'action médico-social (CAMSP) peut ensuite accueillir les enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux pour les aider à développer leur autonomie.

↳ Centre d'action médico-social de Châtillon Montrouge

Bât C - Le Quatuor
20-22, boulevard de Stalingrad
92 320 Châtillon
Tél. : 01 55 58 10 40
<https://www.cesap.asso.fr/etablissement/2013-04-12-13-05-18/actuetablissement>

VOIR PLAN
PAGE 68





LES PROCHES AIDANTS

Un aidant apporte un soutien à un proche fragilisé par le vieillissement, la maladie ou un handicap. Il peut être un conjoint, un parent, un frère, un enfant, une tante, un voisin, une amie... L'aide apportée peut être multiple. Cependant, elle se caractérise par sa régularité et sa fréquence.

Le guichet autonomie déploie des actions en direction des aidants familiaux dans le but de prévenir ou **réduire l'épuisement, l'isolement** et le repli sur soi, de préserver **la vie sociale et relationnelle**, préserver **sa santé** et de favoriser **la qualité de vie à domicile**.

L'organisation vise à soutenir les aidants en identifiant leurs besoins, les informer et conseiller, le cas échéant, en les orientant vers l'offre du territoire, en particulier vers les plateformes d'accompagnement et de répit.

Le Service Autonomie à Domicile propose des consultations par un médecin gériatre et une psychologue sur des créneaux dédiés aux aidants familiaux.

↳ **Centre communal d'action sociale**
5-7, rue Amaury Duval
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 10

VOIR PLAN
PAGE 68

↳ **Mission Bien Vieillir de la Mairie**
Tél. : 01 46 12 72 21
Mail : seniors@ville-montrouge.fr

↳ **Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants
Sud des Hauts-de-Seine**
Fondation Odilon Lannelongue. 29, rue Diderot - 92 170 Vanves
Tél. : 01 46 42 31 51 - Mail : para@fondation-odilon-lannelongue.fr



LE FONCTIONNEMENT DU TIERS PAYANT

Carte Vitale + Complémentaire Santé ou Carte Vitale + Complémentaire santé solidaire (C2S)

- = Pas d'avance de frais
- = L'assuré ne paye rien et n'a pas de document à transmettre



Carte Vitale uniquement

- L'assuré paye au praticien la part non prise en charge
- L'assuré adresse la facture acquittée à sa Complémentaire santé pour remboursement

Pas de carte Vitale et pas de Complémentaire santé

- L'assuré paye l'intégralité des soins au praticien
- Émission d'une feuille de soins à adresser à l'Assurance maladie.

MA SANTÉ EN QUESTIONS

Que signifie avoir des droits à la santé ?

En France, chaque personne a droit à la prise en charge de ses frais de santé. Selon le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies, « *les personnes ont notamment droit à la possibilité de bénéficier du meilleur état de santé possible, droit à la prévention et au traitement ainsi qu'à la lutte contre les maladies, droit à l'accès aux médicaments essentiels, et droit à la santé maternelle, infantile et procréative.* »

Qu'est-ce que le tiers payant ?

Le tiers payant consiste pour l'Assurance maladie à payer directement le professionnel de santé.

Que faire si je n'ai pas de droits ouverts à l'Assurance maladie ?

Contactez le Centre communal d'action sociale. Il peut subventionner vos dépenses de santé (optique, dentaire, prothèses auditives...) ou vous faire profiter d'un prêt à taux 0. Ce prêt d'un montant maximal de 3 000 € remboursable sur 2 ans maximum est octroyé après évaluation de la situation par un travailleur social. (Tél. : 01 46 12 74 10).

Que faire si je n'ai pas de mutuelle ou de complémentaire santé ?

Vous pouvez être accompagné par le Centre communal d'action sociale pour trouver la meilleure couverture santé possible, la moins chère et la plus protectrice.

Une permanence spécifique et spécialisée nommée « Ma commune, ma santé » animée par l'association ACTIOM vous aidera et vous guidera pour trouver la mutuelle qui correspond le mieux à vos besoins. Un courtier en assurance bénévole vient à votre rencontre tous les premiers jeudis du mois de 13h30 à 17h30.

Vous pouvez prendre rendez-vous au Centre communal d'action sociale.

Tél. : 01 46 12 74 10.

J'ai besoin de soins infirmiers. Où aller ?

Vous pouvez prendre rendez-vous sur Doctolib.fr avec une infirmière libérale ou vous pouvez également vous rapprocher du Centre municipal de santé pour :

- **des soins infirmiers sur prescription médicale (sans rendez-vous)** : injections, pansements, vaccinations, perfusions...

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h à 13h et de 14h à 18h30.

- **des soins infirmiers à domicile sur prescription médicale (sur rendez-vous)** : injections, pansements, perfusions, observance de traitement, suivi de patients diabétiques (insuline...).

7 jours sur 7 de 8h à 13h et de 14h à 18h30.

Rendez-vous directement à l'accueil du Centre municipal de santé ou prenez rendez-vous par téléphone au **01 46 12 74 09**.

Les soins au Centre municipal de santé sont-ils gratuits ?

Les soins ne sont pas gratuits au Centre municipal de santé mais celui-ci prend en charge le ticket modérateur pour que vous n'ayez pas d'argent à avancer.

Où consulter pour mon enfant ?

Pour une consultation enfant, vous pouvez prendre un rendez-vous auprès d'un pédiatre libéral ou au Centre municipal de santé qui assure des consultations pédiatriques.

↳ Centre municipal de santé

5-7, rue Amaury Duval
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 09

Je suis enceinte, puis-je me faire suivre au Centre municipal de santé ?

Oui, vous pouvez consulter des gynécologues et des sages-femmes.

Des séances de préparation à l'accouchement sont proposées.

↳ LIRE PAGE 30 à 31

Qu'est-ce que Mon espace santé ?

Le site internet monespacesante.fr vous permet de stocker vos informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé qui vous soignent en respectant votre consentement. Vous y retrouvez le contenu de votre dossier médical partagé (DMP). Le service comprend aussi une messagerie sécurisée pour échanger en toute confidentialité avec les professionnels de santé.

Il comprend notamment :

- un « **coffre-fort** » sécurisé pour stocker et partager tous vos documents de santé : ordonnances, résultats de biologie, dossier d'hospitalisation, vaccination... ;
- un **profil médical** que vous pouvez renseigner avec vos informations personnelles : allergies et antécédents familiaux par exemple ;
- une **messagerie sécurisée** pour les échanges entre patients et professionnels de santé ;
- un **catalogue d'applications** référencées par l'État pour être mieux guidé dans le choix des outils numériques utilisés pour le suivi de votre santé.

ANNUAIRE

Trouver un professionnel de santé à Montrouge :

annuaire.sante.ameli.fr



Centre municipal de santé

5-7, rue Amaury Duval
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 09
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 13h et de 14h à 18h30



Centre de santé sexuelle

5, rue Amaury Duval
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 09
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 13h et de 14h à 18h30

Les services publics

Caisse d'allocations familiales

3, avenue Léon Gambetta
92 120 Montrouge

Centre d'action médico-social de Châtillon Montrouge

Bât C - Le Quatuor
20-22, boulevard de Stalingrad
92 320 Châtillon
Tél. : 01 55 58 10 40

Centre communal d'action sociale

5-7, rue Amaury Duval
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 10
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 11H45 et de 13H30 à
17H15 sauf le jeudi après-midi

Centre de protection maternelle et infantile

43-47, avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
Tél. : 08 06 00 00 92

Centres médico-psychologiques

Pour les adultes
7, rue Amaury Duval
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 57 27 29
Du lundi au vendredi de 10 h à 17 h.
Pour les enfants
18, rue Camille Pelletan
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 11 78 86

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants Sud des Hauts-de-Seine

Fondation Odilon Lannelongue
29, rue Diderot
92 170 Vanves
Tél. : 01 46 42 31 51
Mail : para@fondation-odilon-lannelongue.fr

Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

5-7, rue Amaury Duval
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 75 30

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

5-7, rue Amaury Duval
92 120 Montrouge
Tél. : 01 41 17 04 98

Les centres d'imagerie médicale

Imagerie Paris Centre

143, avenue de la République
92 120 Montrouge
RDV sur www.doctolib.fr

Réseau d'imagerie médicale parisien Montrouge

41, avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 55 23 80
www.mip.fr

Les laboratoires d'analyses médicales

Bio Ethernalys

46, avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
Tél. : 01 47 35 61 61

BIOGROUP

81, avenue de la République
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 56 86 06

207, avenue Pierre Brossolette
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 43 70

Centre de prélèvement du LABORATOIRE SAINT-JOSEPH

5-7, rue Amaury Duval
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 75 64

Les pharmaciens

Trouver une pharmacie de garde à Montrouge :

monpharmacien-idf.fr



Pharmacie du Rond-point

62, avenue de la République
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 01 53
Mail : pharmaciedurondpoint@wanadoo.fr

Pharmacie de Paris

52, avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 01 26
Mail : phie.de.paris.montrouge@orange.fr

Pharmacie Molière

20, rue Molière
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 56 60 59
Mail : pharmaciemolier92@gmail.com

Pharmacie du Parc

128, avenue de la République
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 01 08
Mail : montrougepharma@gmail.com

Grande Pharmacie du Marché

72, avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 02 41
Mail : grandepharmaciedumarche@gmail.com

Pharmacie de l'Aquapol

104, avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 57 89 29
Mail : pharmacie.prevest92@gmail.com

Pharmacie de la Place

6, place Jean Jaurès
92 120 Montrouge
Tél. : 01 47 35 29 93
Mail : pharmaciedupain@wanadoo.fr

Pharmacie du Square

131, avenue Jean Jaurès
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 04 88
Mail : pharmacie1292@gmail.com

Pharmacie de l'Église

46, avenue de la République
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 00 46
Mail : phie.eglise92@gmail.com

Pharmacie Renard

11, avenue Verdier
92 120 Montrouge
Tél. : 01 42 83 21 93
Mail : pharmacierenard@yahoo.com

Pharmacie du Fort

31, rue Carvès
92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 56 91 71
Mail : pharmacie.du.fort.chantry@wanadoo.fr

Les urgences

Pompiers : 18

SAMU : 15

SOS Médecin : 01 43 37 77 77

Centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48

Urgences dentaires : 01 41 09 79 33

SOS Suicide : 01 40 44 46 45

Violences Info Femmes : 3919

Violences Enfants : 119

Vous pouvez en cas de besoin vous rendre aux urgences des hôpitaux les plus proches de Montrouge :

Hôpital Antoine-Béclère (urgences adultes et pédiatriques)

157, rue de la Porte de Trivaux - 92 140 Clamart
Tél. : 01 45 37 44 44
www.hopital-antoine-beclere.aphp.fr
Bus : 189, 390, 395 - Tram : T6

Hôpital Bicêtre (urgences adultes et pédiatriques)

78, rue du Général Leclerc - 94 270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél. : 01 45 21 21 24
www.hopital-bicetre.aphp.fr
Bus : 125, 186, 323, 47, 131 - Métro : 7

Hôpital Saint-Joseph (urgences adultes et neurovasculaires)

185, rue Raymond Losserand - 75 014 Paris
Tél. : 01 44 12 33 33
www.hpsj.fr
Métro : 13 - Bus : 187, 38, 59, 62, 95 - Tram : T3A

Ophtalmopôle de Paris AP-HP (urgences ophtalmologiques)

8, rue Méchain - 75 014 Paris
Tél. : 01 58 41 23 00



CONTACTS UTILES

Ville de Montrouge

- ◆ **Hôtel de Ville** - 43, avenue de la République - 92 121 Montrouge Cedex
Tél. : 01 46 12 76 76
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

- ◆ **Centre Administratif** - 4, square Edmond Champeaud
Du lundi au vendredi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15
et le jeudi jusqu'à 19h15

- ◆ **Pôle Santé Solidarité** - 5-7, rue Amaury Duval
 - **CCAS (Centre communal d'action sociale)** - Tél. : 01 46 12 74 10
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
(fermé le jeudi après-midi)
 - **SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile)**
Tél. : 01 46 12 75 30
 - **SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile)** - Tél. : 01 41 17 04 98
 - **CMS (Centre municipal de santé)** : 01 46 12 74 09.
Du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h30.
 - **CSS (Centre de santé sexuelle)** : 01 46 12 74 09.

ADRESSES UTILES

Ville de Montrouge

- 1 Hôtel de Ville**
43, avenue de la République
- 2 Centre Administratif**
4, square Edmond Champeaud
- 3 Pôle Santé Solidarité**
5-7, rue Amaury Duval

Solidarité

- 4 Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**
3, avenue Léon Gambetta
- 5 Caisse Primaire d'Assurance maladie (CPAM)**
1, rue d'Arcueil
- 6 Protection Maternelle et Infantile (PMI)**
43, avenue Henri Ginoux

Santé

- 7 Centre médico-psychologique pour les adultes**
7, rue Amaury Duval
- 8 Centre médico-psychologique pour les enfants**
18, rue Camille Pelletan